

Mairie de Saint Barthélemy Lestra

République Française
Département de la Loire

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 06 JUILLET 2026

ORDRE DU JOUR :

Commissions de la Communauté de Communes de Forez-Est

La Communauté de Communes met en place 15 commissions auxquelles les conseillers municipaux sont invités à participer, un seul conseiller par commune étant accepté par commission.

La liste des commissions est la suivante, le nom des conseillers souhaitant faire partie des commissions sera transmis à la Communauté de Communes

- Communication, inclusion numérique et systèmes d'information : Amélie Flodrops
- Piscine intercommunale, sport et santé
- Petite enfance, enfance et jeunesse : Christelle Lawendyous
- Finances, service juridique, marchés publics et prospectives : Christophe Ferrier
- Développement économique, emploi, insertion et commerce : Philippe Fayolle
- Promotion touristique : Philippe Fayolle
- Culture : Christelle Lawendyous
- Urbanisme et planification : Jimmy Gougaud
- Aménagement du territoire et mobilités : Agathe Reynaud
- Transition écologique, développement durable : Nathalie Standaert
- Agriculture
- Gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif : Nathalie Standaert
- Grand cycle de l'eau
- Gestion des infrastructures communautaires et patrimoine
- Gestion et valorisation des déchets : Marie-Claire Garin

Pouvoir de police spéciale du Maire

Suite aux élections municipales et à l'élection du Président de la communauté de communes, les pouvoirs de police suivants sont automatiquement transférés au Président de la communauté de communes :

- Assainissement collectif ;
- Collecte des déchets ménagers ;
- Création, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Circulation et du stationnement ainsi que la délivrance des autorisations de stationnement de taxi concernant les voiries d'intérêt communautaire ;
- Habitat indigne et mise en sécurité des logements ;
- Publicité extérieure (compétence PLU)

Le Président de la communauté de communes ne souhaite pas conserver ces pouvoirs de police et demande aux Maires de bien vouloir prendre un arrêté pour ne pas les transférer.

Taxe sur les logements vacants

La taxe sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les logements vacants ont été fusionnées pour devenir la taxe sur la vacance des locaux d'habitations. Les communes souhaitant instaurer cette taxe doivent prendre une délibération avant le 1^{er} octobre pour que celle-ci soit applicable l'année suivante. Le taux maximum pouvant être appliqué est de 50 %.

Les services des impôts ont fourni une liste des locaux vacants, mais cette liste n'est pas à jour, des maisons habitées étant dans la liste.

Il est proposé de mettre en place la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Le conseil donne à l'unanimité son accord pour instaurer cette taxe.

Le taux maximum de 50 % est voté avec 12 voix pour et 3 abstentions.

Demande de locaux provisoires pour des professionnels de santé

Des travaux de rénovation vont être effectués à la maison médicale en fin d'année 2026, pour une durée de 2 à 3 mois.

Les médecins seront installés dans des algécos sur le parking de la maison médicale, le cabinet infirmier a trouvé un local à Saint-Martin. Une demande est faite par la diététicienne, l'ostéopathe et l'orthophoniste pour avoir des locaux sur Saint-Barthélemy. Deux locaux seraient suffisants, la diététicienne et l'orthophoniste se partageraient un local. Les professionnels de santé demandent le prêt des locaux, les frais de fluides étant à leur charge.

Après avoir fait le tour des disponibilités sur la commune, il est proposé la salle du presbytère et le logement du 1^{er} étage du même bâtiment, disponible pour l'instant.

Le conseil municipal donne son accord sur la possibilité de fournir des locaux pendant quelques mois, mais la mise en place d'une location ou le prêt du local est à rediscuter.

Location d'appartements dans le bâtiment de l'ancien presbytère

3 logements sont actuellement disponibles à l'ancien presbytère :

- Au rez-de-chaussée où la salle de bain a été refaite (ancien logement de Mme Pelletier)
- Deux logements au 1^{er} étage, le premier avec une seule chambre (ancien logement de Paul Bonhomme) et le deuxième avec deux chambres (ancien logement de Jade Garnier).

Concernant le logement du rez-de-chaussée, M. René Françon souhaiterait louer cet appartement à compter du 1^{er} octobre. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour les appartements du deuxième étage, Anthony Protière souhaiterait louer le plus grand des logements à compter du 1^{er} août. Le conseil municipal donne son accord avec 14 voix pour et 1 abstention.

Salle des fêtes

La commission doit encore travailler sur les tarifs et le règlement de location qui seront votés en septembre.

Sont à réfléchir la mise en place d'une régie, un système de gardiennage...

Le menuisier prend du retard. Le chauffe-eau va être changé.

Rectificatif du budget

Une erreur d'1 euro sur le montant du résultat 2025 a été faite lors de la saisie du budget. Une délibération rectificative est nécessaire. Le conseil municipal approuve la rectification à l'unanimité.

Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIEMLY

André Michel étant absent, ce point est reporté en septembre.

Compte-rendu des commissions

Commission Cadre de vie

Marché : Un règlement pour le marché du vendredi doit être mis en place. La commission se réunira en septembre pour le travailler.

Deux demandes ont été faites pour venir sur le marché. Le restaurant « Comme chez Soi » pour la vente de plat à emporter, pâtisserie, ... et Elodie Perret pour la vente de fromages de brebis tous les 15 jours. Un message a été laissé aux deux personnes, en attente de leur retour.

Commission Urbanisme

La commission urbanisme se réunira le 16 juillet à 19h.

Commission Communication

Une « Infos Godelonnes » va être distribuée, à laquelle est joint un formulaire permettant aux personnes qui le souhaitent de s'inscrire dans les commissions communales.

Une rencontre avec la personne qui s'occupe des Micro-folies est prévue en août pour une éventuelle venue des Micro-folie entre le 19 et 22 janvier 2027.

Rendez-vous avec la personne en charge de « Terre de tisseurs » le 28 août

Election du conseil municipal des enfants en octobre

Le FAEP demande l'organisation d'une réunion avec les associations pour l'organisation de vide-grenier.

Une date va être fixée rapidement.

Commission Finances

Réunion le 03 août à 18h

Commission Travaux

Chaufferie Salle Laÿs : les travaux sont en cours. Réunion de chantier jeudi 09 juillet à 15h

Des devis vont être demandés pour le crépi du silo de la salle Laÿs, la montée d'escalier qui a été refaite dans la cour de l'école, le mur des jeux de boules.

Commission Voirie

Rendez-vous avec Forez signalisation le 20 juillet à 8h pour le traçage des passages piétons, dents de requins sur les ralentisseurs, et autres marquages suite à la reprise des enrobés après les travaux d'enfouissement de la ligne haute tension.

Réunion de la commission le 20 juillet à 20h

Questions diverses

- Fibre : il est rappelé que lors d'une panne, il faut en priorité contacter son fournisseur fibre.
- La commune est passé en niveau alerte pour l'eau potable. Les restrictions sont les suivantes, leur respect est obligatoire sous peine de recevoir une amende de 1 500 € :
 - Arrosage des espaces verts : autorisé de 20h à 8h
 - Arrosage des fleurs, massifs fleuris et jardins potagers : interdiction de 10h à 18h
 - Arrosage des pelouses : interdit
 - Remplissage et vidange de piscines privées (de plus d'1m3) : interdiction de remplissage
 - Lavage des véhicules chez les particuliers : interdit à titre privé à domicile
 - Lavage des véhicules en station ou par des professionnels : autorisé pour les lavages manuels à l'aide de lance à haute-pression. Interdit pour les tunnels et portiques de lavage.
 - Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisés : interdit sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel

Prochaine réunion de conseil municipal le 21 septembre à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Liste des délibérations

1° - Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

2° - Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le conseil municipal vote, 12 voix pour et 3 abstentions, un taux de 50 % pour l'année 2027.

3° - Location de l'appartement du rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancien presbytère

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la location de l'appartement du rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancien presbytère à M. René Françon à compter du 1^{er} octobre 2026.

4° - Location de l'appartement du 1^{er} étage du bâtiment de l'ancien presbytère

Le conseil municipal vote, 14 voix pour et 1 abstention, la location de l'appartement du 2^{ème} étage (ancienne occupé par Jade Garnier) du bâtiment de l'ancien presbytère à M. Anthony Protière à compter du 1^{er} août 2026.

5° - Rectificatif du budget

Le conseil municipal vote à l'unanimité la rectification du résultat 2026.